



Exigeons l'abrogation du décret d'extradition de Marina Petrella !

Paris, le 9 juin 2008.

Ce 9 juin 2008, le décret d'extradition a été notifié à Marina Petrella. Cette décision inique engage la responsabilité personnelle du chef du Gouvernement et du chef de l'Etat français. Un recours en Conseil d'Etat a été enregistré.

Après neuf mois d'incarcération à la prison de Fresnes, le gouvernement français a décidé que la seule perspective de Marina Petrella devait être la mort lente puisqu'elle purgera en Italie une peine à perpétuité :

- pour des faits remontant à plus de 25 ans, en exécution d'une sentence prononcée en Italie voici 15 ans dans le cadre d'une législation d'exception,
- en déni de l'asile de fait accordé par la France aux réfugiés italiens dès 1981 et en violation des engagements de la France de n'extrader aucun de ces réfugiés.

Le décret d'extradition intervient alors que Marina est au plus mal. La perspective de la prison à vie et la séparation d'avec sa jeune enfant de 10 ans la détruisent. Après huit semaines d'hospitalisation en raison d'une très grave dégradation physique et psychique, épuisée et ne s'alimentant plus depuis deux semaines, Marina Petrella a été réincarcérée à la prison de Fresnes... pour se voir signifier le décret de son extradition. Pourtant, son état de santé justifie pleinement l'application de la clause humanitaire prévue par les textes régissant l'extradition.

Mais nous pouvons encore AGIR ...

- **Rassemblement mercredi 11 juin 2008 à 11h30 place Sèvres Babylone, 75007 Paris (devant le square)**
- **Nous demandons à toutes celles et tous ceux qui ont signé la pétition ou / et l'Appel des femmes, à toutes celles et tous ceux qui ont soutenu Marina, d'envoyer un mail signé et daté (ou un courrier sur carte découverte) au Premier ministre français François Fillon et au Président Nicolas Sarkozy leur demandant l'abrogation du décret d'extradition de Marina Petrella.**

Ci-dessous, adresses et proposition de mail ou lettre-type (libre à chacun-e- d'en modifier la forme à sa façon) :

- M. Nicolas Sarkozy, Palais de l'Elysée, 55 rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris – email : sur le site <http://www.elysee.fr/accueil/>, onglet « écrire au président »
- M. François Fillon, Hôtel Matignon, 57 rue de Varenne, 75700 Paris – email : sur le site http://www.premier-ministre.gouv.fr/acteurs/premier_ministre/ecrire, onglet « écrire au Premier ministre » et service.presse@pm.gouv.fr

Proposition de lettre :

« Monsieur le Premier ministre (ou Monsieur le Président),

Le décret d'extradition de Marina Petrella vient de lui être signifié par vos services. Nous savons qu'il est en votre pouvoir d'abroger le décret que vous venez de signer. Au regard d'une décision d'extradition relative à des faits remontant à plus de 25 ans, au regard de l'engagement de la France de n'extrader aucun réfugié italien, au regard de la dégradation effroyable de l'état de santé de Marina Petrella, je vous demande de faire preuve d'humanité et de ne pas renvoyer Marina finir sa vie dans les prisons italiennes ».